



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants suppléants de la Norvège au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 20 septembre 2001 par le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, attestant que MM. Haakon Gram-Johannessen et Dag H. Nylander ont été nommés représentants suppléants de la Norvège au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

